

OMC
10 ans Ça suffit !

Conférence-débat

Avec

Bernard Cassen

directeur général du Monde Diplomatique et
président d'honneur d'ATTAC

L'OMC

(Organisation Mondiale du Commerce)

**se réunit à Hong Kong :
pourquoi sommes-nous concernés ?**

Avec la participation de

Françoise Verchère

Maire de Bouguenais, commune « Hors AGCS »

Jeudi 8 décembre 20 h 30

Amphi D de la fac de Droit de Nantes



L'OMC se présente comme une organisation de régulation des échanges internationaux. Ceci pour le bien de tous. Est-ce vrai ?

Qu'est-ce que l'OMC ?

L'Organisation Mondiale du Commerce est née en 1994 par le traité de Marrakech. Elle compte aujourd'hui 148 États membres. L'OMC est la structure chargée de garantir l'application de 28 accords dont le but est de libéraliser les échanges au niveau planétaire. L'accord général sur le commerce des services (AGCS) vise à ouvrir le secteur des services à la concurrence internationale. L'accord sur le droit de propriété intellectuelle lié au commerce (ADPIC) permet le brevetage du vivant et des connaissances. Des acteurs privés peuvent s'accaparer le bien commun pour l'exploiter à leur profit : Ce qui sous tend l'OMC est l'ultra-libéralisme.

Comment fonctionne l'OMC ?

Le siège de l'organisation, à Genève, fonctionne de manière autonome. En effet, l'OMC s'est constituée en dehors de l'ONU. Les pays membres envoient des "experts" non élus qui travaillent sur les différents accords (et sous le lobbying des grandes transnationales.). Il va sans dire qu'entretenir des fonctionnaires dans tous les secteurs est l'apanage des plus riches. Les décisions (théoriquement un pays une voix) se prennent en fait lors des conférences interministérielles, par consensus, ce qui permet là encore, aux plus puissants d'imposer leurs intérêts. L'OMC fonctionne de manière anti-démocratique et dans l'opacité la plus complète.



Pourquoi nous sommes concernés :

L'OMC ne connaît qu'une loi : celle du marché. En baissant les droits de douane elle met en concurrence des produits obtenus dans des conditions différentes; cela entraîne délocalisations et licenciements. Avec l'ADPIC, des populations pauvres doivent payer des royalties pour se servir de leur propre patrimoine (agriculture, médecine) breveté par des entreprises. Enfin l'AGCS menace l'accès à tous des services les plus vitaux comme l'éducation, la santé, ou même l'eau !

Il y a quelques années, les mobilisations concertées de citoyens ont permis de mettre en échec l'Accord Multilatéral sur l'Investissement (AMI). Il faut donc agir, et ce, en connaissance de cause.

Venez vous informer et débattre :

Jeudi 8 décembre 20 h 30

Amphi D de la fac de Droit de Nantes